

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 23/02/2026
D2026030204

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle, Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, CHATELET Jocelyne, POCHON Béatrice, PONCIN Emmanuel, POCHON Laurence, CARRUBA Isabelle, CALLAND Cédric, TISSERAND-BOUVARD Magali, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, LAMBERET Anthony, NEVORET Benoît
Excusés : MIVIERE-BASSET Karine donne son pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice
Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un incident informatique affectant les services de la trésorerie empêche actuellement l'édition et la validation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

En conséquence, les délibérations initialement inscrites à l'ordre du jour relatives à l'adoption du Compte Financier Unique et à l'affectation du résultat ne peuvent être présentées ni soumises au vote dans les conditions réglementaires habituelles.

Afin d'assurer la continuité budgétaire de la commune et de permettre l'adoption des décisions financières nécessaires, il est proposé au Conseil municipal de modifier l'objet de la délibération IV – Affectation du résultat initialement inscrite à l'ordre du jour et qui devient Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, afin de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, sur la base des éléments provisoires validés par le comptable public.

		Dépenses	Recettes	Soldes d'exécution
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 082 280.58	2 289 927.99	
	Section d'investissement	1 958 813.28	5 951 577.91	
Report de l'exercice 2024	Section fonctionnement (cpt 002)	/	895 828.27	
	Report en section investissement (cpt 001)	22 743.36		
Total réalisations + reports		4 063 837.22	9 137 334.17	
Restes à réaliser reportés RAR	Section d'investissement	4 006 294.75	579 591.00	/
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 082 280.58	3 185 756.26	1 103 475.68
	Section d'investissement	5 987 851.39	6 531 168.91	543 317.52
	Total cumulé	8 070 131.97	9 137 334.17	1 067 202.20

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et suivants ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune;

Considérant :

- que la reprise des résultats de l'exercice précédent doit normalement intervenir après l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) ;
- qu'en raison d'un dysfonctionnement informatique affectant les services de la trésorerie, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ne peut être établi ni présenté au vote du Conseil municipal dans les délais habituels ;
- qu'il convient néanmoins d'assurer la continuité budgétaire de la collectivité et de permettre l'adoption du budget primitif 2026 ;
- que les résultats de l'exercice 2025 peuvent être repris de manière anticipée sur la base des éléments provisoires transmis par le maire et validés par le comptable public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De reprendre par anticipation le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, estimé à :**
 - Résultat de fonctionnement cumulé : 1 103 475.68 €

Affecté comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) : 0 €
- Report en fonctionnement (compte 002) : 1 103 475.68 €
- **De reprendre par anticipation le résultat d'investissement de l'exercice 2025, estimé à :**
 - Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 3 970 021,27 €

- **Caractère provisoire**

Les montants repris présentent un caractère provisoire et feront l'objet d'une régularisation lors de l'adoption du Compte Financier Unique dès que celui-ci pourra être établi par le comptable public.

- **Autorisation**

Madame le Maire est autorisée à procéder à toutes les écritures budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Christelle MOIRAUD